



GROUPE DES CINQ

Les jeunes et l'extrémisme violent : un appel à l'action concertée

Les organismes d'application de la loi et de sécurité du Groupe des cinq réclament une intervention de l'ensemble de la société pour aider à détecter et à contrer la radicalisation chez les mineurs, surtout en ligne, dans toutes les nations du Groupe des cinq.

Nous nous inquiétons de plus en plus de la radicalisation des mineurs et du fait que des mineurs appuient, planifient ou exercent des activités terroristes. Les mineurs radicalisés peuvent représenter une menace terroriste aussi crédible que les adultes et les organismes d'application de la loi et de sécurité ne peuvent pas s'attaquer au problème seuls.

Les mineurs qui se livrent à des activités extrémistes violentes peuvent en subir les conséquences toute leur vie, même s'ils ne mettent pas une attaque à exécution. Les gouvernements et les fournisseurs de services de santé et d'autres services de soutien travaillent déjà à empêcher que cela se produise.

Nous nous engageons à collaborer avec les organismes du gouvernement, les établissements d'enseignement, les services de santé mentale et d'aide sociale, les communautés et les entreprises de technologie dans le but de cerner et de contrer la radicalisation menant à l'extrémisme violent chez les mineurs. Il est important de travailler ensemble le plus tôt possible parce que quand les organismes d'application de la loi et de sécurité interviennent, il est souvent trop tard.

Aperçu

Les groupes extrémistes violents se livrent souvent à des activités qui visent à radicaliser de jeunes personnes (de moins de 25 ans) jusqu'à l'extrémisme violent. Quelles que soient leurs croyances, les jeunes peuvent être particulièrement vulnérables aux mesures de radicalisation et de recrutement prises par des groupes terroristes et extrémistes violents.

Au plus fort du califat de l'État islamique en Irak et au Levant (EIL), les autorités ont observé que de nombreux jeunes et mineurs (de moins de 18 ans) voulaient se joindre à l'EIL ou ont commis des actes inspirés de l'EIL dans leur pays. Bien que le contexte de la menace soit différent d'un pays à l'autre, l'ensemble des organismes d'application de la loi et de sécurité des nations du Groupe des cinq (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis) relèvent des mineurs de diverses affiliations idéologiques dans leurs enquêtes. Dans certains cas, des mineurs posent ou planifient de poser des actes de violence pour appuyer leur idéologie radicalisée.

Les mineurs sont souvent capables de faire ce que font

les adultes : ils peuvent créer et distribuer du contenu extrémiste violent, diriger des groupes extrémistes violents, recruter et radicaliser d'autres personnes à l'appui de leur cause extrémiste et même perpétrer des attentats. Un mineur peut avoir beaucoup d'influence dans un cercle extrémiste et peut notamment exécuter des actes extrémistes violents ou aider d'autres personnes à le faire.

Bien que la proportion de jeunes personnes et de mineurs visés par des enquêtes antiterroristes fluctue au fil du temps, les nations du Groupe des cinq ont observé une hausse à cet égard ces dernières années. Bien des personnes qui ont été visées par une enquête en raison de leur idéologie extrémiste violente quand elles étaient mineures le sont de nouveau à l'âge adulte.

Les termes « jeunes » ou « jeunes personnes » et « mineurs », surtout, sont utilisés dans le document, qui s'appuie principalement sur de l'information et des études de cas concernant les mineurs. Les partenaires du Groupe des cinq reconnaissent toutefois que les problèmes auxquels sont confrontés les mineurs, comme la radicalisation en ligne, touchent aussi les jeunes personnes âgées de 18 à 25 ans, et cela se reflète dans certaines parties du rapport.



Principaux enjeux

Les enquêtes visant des mineurs impliqués dans l'extrémisme violent comportent bien des enjeux pour les organismes du Groupe des cinq. Ces enjeux sont décrits brièvement ci-dessous, et de façon plus approfondie dans la partie des études de cas.

1. Les mineurs sont des « enfants du numérique ». Ils ont toujours connu le monde virtuel et sont très versés dans la technologie. Ils utilisent souvent plusieurs plateformes et applications à des fins différentes, mais certaines de ces plateformes soulèvent des préoccupations en matière de sécurité.
2. En ligne, les mineurs peuvent communiquer avec des adultes et d'autres mineurs, visionner et distribuer du contenu extrémiste violent qui favorise la radicalisation. Les plateformes en ligne, surtout celles qui sont cryptées, offrent un degré élevé d'anonymat, ce qui complique l'identification des personnes qui se sont radicalisées.
3. Il est plus complexe de discuter avec les mineurs qu'avec les adultes. Les organismes doivent tenir compte des caractéristiques uniques du développement des adolescents lors qu'ils traitent avec eux. Il peut être plus difficile de déterminer les intentions des mineurs que celles des adultes, surtout chez les mineurs qui passent beaucoup de temps en ligne.
4. Une approche pansociétale est nécessaire pour remédier au problème des mineurs qui se radicalisent et adhèrent à l'extrémisme violent. Les gouvernements et les communautés ne peuvent pas y arriver seuls. Des initiatives communautaires et des programmes offerts par des fournisseurs de soins de santé mentale, des services sociaux et des établissements d'enseignement peuvent aider à lutter contre la radicalisation avant qu'une intervention des services de police ou de sécurité soit nécessaire.
5. Il est difficile de relever tous les facteurs de vulnérabilité (non seulement la santé mentale et la neurodiversité) qui favorisent la radicalisation des mineurs. Les organismes du Groupe des cinq sont informés des dernières recherches sur ces sujets.

Cyberespace

Le cyberespace offre d'innombrables possibilités aux extrémistes. Sa portée mondiale permet aux extrémistes d'entrer en contact avec des personnes du monde entier. Les individus et groupes extrémistes violents diffusent du contenu auquel des personnes sont souvent exposées dans leur processus de radicalisation. Ils peuvent propager des propos qui incitent à la colère et à la violence en ligne. Des personnes continuent de se radicaliser en ligne ou en personne, ou les deux dans plusieurs cas. Le contenu extrémiste violent est plus accessible, digeste et percutant que jamais.

Au cours des trente dernières années, les extrémistes (y compris les extrémistes violents) ont fait d'Internet un vecteur pour leurs activités. Plus récemment, le développement du contenu et des plateformes en ligne a facilité l'entrée de mineurs et de jeunes personnes dans la voie de l'extrémisme violent. Cette observation est préoccupante, car les mineurs sont particulièrement susceptibles de se radicaliser en ligne. Le cyberespace permet d'entrer en contact avec des mineurs, y compris sur des plateformes de jeu vidéo ou de médias sociaux apparemment inoffensives, comme Discord, Instagram, Roblox et TikTok. Du contenu extrémiste violent peut être créé à l'intérieur même de ces plateformes, ce qui rend l'extrémisme violent encore plus accessible.

Les mineurs banalisent de plus en plus les comportements violents dans les groupes en ligne, en faisant par exemple des blagues au sujet de la perpétration d'un attentat terroriste et en créant du contenu extrémiste violent, ce qui complique la tâche des organismes qui luttent contre le terrorisme et qui tentent de relever les véritables menaces en ligne. Dans certains cas, les influences en ligne favorisent un intérêt pour la violence ciblée et peuvent influencer sur le comportement des mineurs en ligne et hors ligne.

Les jeunes personnes et les mineurs ont souvent librement accès à Internet, qui représente pour plusieurs une partie importante de leur vie. Il est possible que leurs parents et tuteurs en sachent très peu sur leurs activités en ligne. Dans les cas des mineurs isolés socialement, le cyberespace est pour eux un lieu qui leur permet de se socialiser, ce qui peut les rendre vulnérables à la radicalisation. La santé mentale, le développement des adolescents et les caractéristiques personnelles peuvent



aussi compliquer la situation et les rendre encore plus vulnérables.

Initiatives pour mieux comprendre

Les organismes d'application de la loi et de sécurité du Groupe des cinq font avancer collectivement plusieurs initiatives visant à mieux comprendre la radicalisation des mineurs. Certaines de ces initiatives sont menées avec des partenaires établis, tandis que d'autres reposent sur de nouveaux partenariats avec des collaborateurs qui ne sont pas du domaine traditionnel du contre-terrorisme. Les nations mènent collectivement des recherches sur la radicalisation des mineurs avec l'aide d'experts du milieu universitaire. La collaboration avec les établissements d'enseignement et des experts en éducation est essentielle afin de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité entourant la radicalisation des mineurs et d'autres éléments qui peuvent avoir une incidence sur les enquêtes, comme la neurodiversité et la santé mentale.

Accroître la sensibilisation

Ces dernières années, des organismes ont attiré l'attention du gouvernement et du public sur le dossier de la radicalisation de mineurs. Aux yeux du public, les organismes d'application de la loi et de sécurité ont toujours joué un rôle important pour déjouer des attentats terroristes et traduire les personnes responsables en justice.

En ce qui concerne les jeunes personnes et les mineurs, les organismes du Groupe des cinq ont exprimé leur inquiétude et affirmé vouloir que ces jeunes soient ramenés sur le droit chemin avant que la menace qu'ils représentent devienne assez grave pour nécessiter l'intervention des organismes d'application de la loi et de sécurité. Les organismes peuvent prendre des mesures en amont afin de comprendre le niveau de menace qu'un mineur représente et ensuite prendre différentes mesures pour éviter que la menace n'augmente. Cela peut comprendre l'aiguillage vers des programmes de lutte contre l'extrémisme violent (LEV) ou des services de

soutien comme des soins en santé mentale.

With young people and minors, Five Eyes agencies have expressed public concern and a desire for these young people to be diverted before the threat becomes so grave that law enforcement and security agencies need to act. Agencies may take early action to understand the level of threat a minor may pose, which can provide an intervention point for earlier diversion before the threat they pose escalates. This may include diversion to countering violent extremism (CVE) programs, or support services such as mental health providers.

Intervention précoce

Les organismes du Groupe des cinq soulignent l'importance du rôle que jouent les proches des mineurs pour déceler les indices d'une radicalisation menant à l'extrémisme violent. Il est important de poser des questions et d'observer les comportements des mineurs, puisque la radicalisation peut débuter par l'exposition à du contenu modérément choquant qui comprend des propos extrémistes violents préconisant de plus en plus intensément la violence. Les organismes qui œuvrent dans le domaine soulignent à quel point il est important que les parents et tuteurs comprennent les activités en ligne de leurs enfants afin de savoir s'ils sont exposés à du contenu qui pourrait les mener à se radicaliser. Ils font connaître les programmes communautaires et gouvernementaux qui permettent que les mineurs et leur famille ou leurs tuteurs reçoivent le soutien nécessaire dans le cadre des stratégies d'intervention. Bien des organismes ont publié des ressources sur les signes de la radicalisation afin d'aider les parents, tuteurs, enseignants et autres proches à comprendre les signes à surveiller et à savoir où obtenir du soutien et des conseils.

Études de cas

Les études de cas qui suivent concordent avec des tendances observées dans le milieu de la sécurité des différentes nations. Dans chaque cas, le langage utilisé correspond à la terminologie employée dans le pays visé pour le type d'extrémisme violent dont il est question.

Australie – cas no 1

Une Joint Counter Terrorism Team (JCTT) a mené une



enquête à la suite d'un signalement selon lequel un mineur (qui avait 16 ans au moment de l'infraction) se mobilisait pour commettre un acte d'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI). Chacun des états et territoires de l'Australie comporte une JCTT qui se compose de représentants de l'Australian Federal Police (AFP), de services de police de l'état ou du territoire, de l'Australian Security Intelligence Organisation et de la N.S.W Crime Commission dans la Nouvelle-Galles du Sud.

Le mineur faisait partie d'un réseau en ligne peu organisé qui réunissait des centaines de personnes de partout dans le monde, dont certaines avaient des idéologies extrémistes violentes semblables. Le mineur diffusait des documents, des images et des vidéos d'EVCI, appelait aux attentats contre des personnes qui n'ont pas la peau blanche et incitait les autres à se préparer en vue d'une guerre raciale pour défendre la race blanche. Il a, par exemple, discuté de l'exécution d'une tuerie de masse à l'étranger et de la diffusion en direct sur Facebook d'une fusillade, demandé de l'aide pour fabriquer une bombe, félicité des auteurs de tueries et suggéré de cibler des ennemis connus.

L'enquête de la JCTT a révélé que le mineur entretenait très peu de relations sociales et côtoyait surtout des collègues et des membres de sa famille. Il ne participait à aucune activité parascolaire et semblait consacrer peu de temps à ses relations sociales hors ligne.

Comme il a été évalué que le risque que le mineur commette une attaque physique était élevé, l'AFP a décidé d'intervenir. Le mineur a été accusé de préconiser le terrorisme et d'inciter à la violence contre des personnes ou des groupes. L'arrestation du mineur et la diffusion de renseignements à des partenaires étrangers ont mené à l'arrestation d'une personne d'intérêt à l'étranger qui était liée aux messages du mineur sur Telegram.

Le mineur a été condamné à une peine d'emprisonnement de 18 mois sans possibilité de libération conditionnelle avant 14 mois. À la fin de sa peine, le mineur devenu adulte a été remis en liberté sous réserve d'une ordonnance de contrôle intérimaire et a participé à des programmes de soutien et de LEV à plusieurs reprises.

Australie – cas no 2

Une JCTT a mené une enquête sur une personne mineure (14 ans) qui a adhéré à une idéologie

d'extrémisme violent nationaliste et raciste et a exprimé sa grande admiration pour un terroriste et des attentats terroristes.

La JCTT a reçu de l'information de Crime Stoppers, une ligne de signalement communautaire, selon laquelle la personne mineure publiait activement du contenu d'EVCI sur son compte Snapchat, qu'elle planifiait une fusillade dans son école secondaire et qu'elle avait accès à suffisamment d'armes à feu et d'explosifs pour tuer un grand nombre d'élèves. Le ministère de l'éducation a confirmé que la personne mineure était connue pour avoir commis des actes de racisme, surtout envers des personnes asiatiques et des membres des Premières nations.

Un mandat de perquisition exécuté au moment de l'arrestation de la personne mineure a permis la saisie d'une veste tactique, d'un casque pare-balles et de dessins de nature extrémiste. À la suite de la perquisition, la personne mineure a été accusée d'avoir utilisé un service de réseau pour proférer des menaces (plusieurs infractions) et de préconiser le terrorisme.

La personne mineure a été condamnée à constituer une sûreté en gage de bonne conduite pour deux ans et à une probation de 12 mois. Depuis son arrestation, cette personne a participé à des programmes de LEV et est suivie par un gestionnaire de cas qui lui offre un soutien personnalisé dans le but de désamorcer son idéologie et ses comportements.

Canada

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a reçu un signalement concernant un utilisateur de médias sociaux qui prônait l'idéologie des célibataires involontaires (incels) en ligne. La GRC a découvert que le suspect ne défendait pas simplement les philosophies misogynes des incels, mais avait aussi formulé des menaces criminelles précises à l'égard d'une élève de son école.

À l'aide d'autorisations judiciaires et d'entrevues, la GRC a localisé le mineur, qui n'avait ni casier judiciaire ni antécédent de violence. Les parents ont signalé que leur fils souffrait d'un trouble du développement, mais n'avait aucun autre problème de santé.

Le mineur et sa famille ont consenti aux entrevues avec la police et ont parlé ouvertement de la situation. La GRC a obtenu des mandats de perquisition lui permettant



de saisir et de fouiller les appareils électroniques du mineur. Les entrevues et la fouille des appareils ont permis de confirmer l'état d'esprit du jeune. La GRC a aussi découvert que le suspect avait souvent fait référence à Elliot Rodger et à Alek Minassian, deux hommes souvent révéérés dans le mouvement des incels.

À un certain moment, le suspect a avoué avoir une fixation violente sur une de ses camarades de classe. Il a dévoilé plusieurs de ses fantasmes violents en ligne, de même que ses idées suicidaires et homicidaires.

À la suite de ces révélations, la GRC avait l'obligation de mettre en garde le personnel de l'école et la camarade de classe en question. La GRC a arrêté le suspect sur un engagement de ne pas troubler l'ordre public (crainte d'une infraction de terrorisme), ce qui indique qu'il existait des motifs raisonnables de craindre qu'il puisse commettre une infraction de terrorisme. Dans cette affaire, la GRC a expliqué l'infraction de terrorisme par les menaces de violence à caractère idéologique (incel) proférées par le suspect. Le juge saisi de l'affaire a permis au mineur de continuer de vivre dans la communauté, mais lui a imposé de nombreuses restrictions et conditions, notamment de collaborer avec une organisation non gouvernementale (ONG) axée sur la LEV.

En outre, comme le mineur avait établi de bonnes relations avec des enquêteurs de la GRC au cours de l'enquête, des membres de la GRC faisant partie d'une équipe spécialisée de la sécurité nationale (axée sur la prévention de l'extrémisme violent) ont continué de surveiller le mineur et de communiquer avec lui.

À ce jour (octobre 2024), le mineur a dénoncé le mode de vie misogyne radical auquel il avait adhéré. Le mineur ou la personne mineure et ses parents continuent de coopérer avec la police et l'ONG. Aucun autre problème n'a été soulevé et le mineur semble avoir adopté un comportement adapté sur le plan social dans la communauté.

Il arrive qu'un débat soit lancé pour déterminer qui est le mieux placé pour interagir avec les suspects mineurs et leur montrer la voie vers le déconditionnement. Ce cas démontre que la réponse à cette question est nuancée, puisque tous les partenaires – la GRC, l'ONG, l'établissement d'enseignement, le système judiciaire et la famille – ont eu un rôle à jouer.

Nouvelle-Zélande – cas no 1

Le New Zealand Security Intelligence Service (NZSIS) a été informé que l'utilisateur d'un compte possiblement basé en Nouvelle Zélande affichait des propos violents dans ce que le gouvernement néo-zélandais qualifie de groupes d'affirmation extrémiste de l'identité blanche dans les médias sociaux. L'utilisateur a publié des commentaires racistes, misogynes et contre l'autorité et a déclaré vouloir mourir ou se suicider. Dans un autre cas, un membre de la famille d'une personne mineure croyait que celle-ci était conditionnée en ligne par un adulte qui l'a attirée par son identité religieuse et en raison de l'absence d'une figure masculine solide dans sa vie. L'utilisateur du compte a finalement été identifié comme une personne mineure basée en Nouvelle-Zélande, ce qui a été confirmé par l'analyse de la police.

La collaboration de la police avec le membre de la famille de la personne mineure a permis de mettre en lumière certains facteurs de vulnérabilité qui pouvaient expliquer sa radicalisation, notamment des problèmes familiaux, des signes de neurodivergence et l'isolement.

Dans l'espoir de déconditionner la personne mineure de toute activité préoccupante, sa famille l'a inscrite dans un groupe de jeunes, a limité le temps qu'elle pouvait passer en ligne et a confisqué certains articles préoccupants qu'elle utilisait plus ouvertement dans la maison. La police a continué de collaborer avec la famille et de lui offrir du soutien pour le déconditionnement de la personne mineure.

Le NZSIS a conclu son enquête, car il a été évalué que la personne mineure n'avait ni l'intention ni la capacité de commettre un acte de violence motivé par une idéologie.

Nouvelle-Zélande – cas no 2

Une personne mineure a attiré l'attention des organismes d'application de la loi et de sécurité après avoir menacé en ligne de faire exploser un édifice important et des lieux de culte. Une enquête officielle a été lancée puisque la personne mineure semblait adhérer à une idéologie extrémiste violente et vouloir tuer des personnes en particulier. Elle faisait aussi partie de groupes en ligne qui adhéraient à diverses idéologies et était en contact avec des personnes d'intérêt à l'étranger. Elle a été arrêtée et accusée d'avoir menacé la vie d'autres personnes.

À la suite de son arrestation, la personne mineure a été placée dans un foyer pour personnes de moins de 18 ans



régi par le gouvernement. Elle a aussi été acceptée dans un programme de déconditionnement pour les jeunes, où divers services de soutien lui ont été offerts.

L'ensemble du soutien offert à la personne mineure visait à remédier aux problèmes qui avaient une incidence sur sa santé mentale, ses relations interpersonnelles, ses difficultés liées à son identité et ses absences à l'école ou au travail. Bien qu'il y ait eu des difficultés, comme le décrochage, la perpétration de crimes non liés à la sécurité nationale et le manque de coopération initial de la famille avec les services de soutien, la personne mineure a participé activement au processus et pu quitter graduellement le programme au bout d'un peu plus d'un an.

Royaume-Uni – cas no 1

La police antiterroriste du pays de Galles au Royaume-Uni a mené une enquête sur des graffitis racistes et d'extrême droite et d'autres infractions contre la propriété survenus à divers endroits dans le sud du pays de Galles à l'été et à l'automne 2022. Les tensions ont augmenté dans la communauté, surtout dans la région de Port Talbot, où des symboles de l'extrême droite ont été barbouillés sur une murale de Windrush à la mémoire d'une femme de la région décédée pendant la pandémie.

L'enquête a permis d'identifier rapidement deux mineurs (de 17 et 15 ans) de la région. Ils ont d'abord été arrêtés pour les dommages à la propriété, mais les deux ont avoué dans leur entrevue initiale avoir commis d'autres crimes et ont donc été libérés sous caution le temps d'approfondir l'enquête. Leurs appareils électroniques ont été saisis et examinés. La grande quantité de données numériques analysées a révélé que l'adolescent de 17 ans, surtout, contrevenait aux lois antiterroristes. Les deux adolescents n'avaient aucune condamnation criminelle à leur dossier.

Selon les éléments de preuve obtenus dans leurs appareils électroniques, il est évident que les deux adolescents avaient des points de vue extrêmes avant de se connaître. Dans le cadre d'une entrevue, ils ont dit s'être rencontrés dans un groupe de discussion d'Instagram avant de commencer à se parler en privé sur Telegram en mai 2022. Ils ont échangé en ligne et se sont rencontrés en personne peu de temps après. Dans les six mois qui ont suivi, ils sont devenus de bons amis. Environ 32 km (20 miles) séparaient leurs résidences, mais ils se rejoignaient à divers endroits dans le sud du pays de Galles pour commettre des infractions.

À la suite d'une enquête exhaustive et de l'étude de l'énorme quantité de données numériques et des infractions commises, les deux adolescents ont été arrêtés pour des activités liées au terrorisme. L'adolescent de 17 ans a plus tard été accusé de nombreuses infractions à la loi antiterroriste, entre autres. Il a plaidé coupable à la cour de la Couronne et a été condamné à une peine de 19 mois à purger dans un centre de détention pour jeunes. L'adolescent de 15 ans a été accusé de plusieurs infractions de dommages criminels à la propriété liées au racisme et à l'homophobie et a été visé par une ordonnance à la suite d'un comportement criminel (deux ans) et une ordonnance de réhabilitation pour jeunes (un an).

Royaume-Uni – cas no 2

La police antiterroriste au Royaume-Uni a lancé une enquête après avoir été informée qu'un mineur d'âge scolaire exerçait des activités extrémistes islamistes en ligne. Des agents spécialisés dans la lutte contre le terrorisme ont mené l'enquête sur des infractions possibles de terrorisme.

Une dégradation de la santé mentale du mineur (idées suicidaires) a accru le niveau de risque dans l'enquête et a soulevé des préoccupations quant à sa protection. Les agents de la police antiterroriste ont exécuté un mandat de perquisition au domicile du mineur.

Le téléphone du mineur a été saisi durant la perquisition et du contenu inquiétant pro-EIIL a été découvert dans l'appareil. Les policiers ont aussi signalé la vulnérabilité du mineur, qui a montré des signes possibles d'autisme (aucun diagnostic). Ces signes ont soulevé la possibilité que le mineur ait été conditionné en vue d'être radicalisé et les services à l'enfance en ont été informés.

Le mineur a été interrogé au sujet du contenu de son téléphone. Il avait encouragé et glorifié la violence terroriste et avait accédé à des ouvrages extrémistes violents, mais il était aussi soupçonné d'avoir été en contact avec le groupe al-Muhajiroun et un membre de l'EIIL et d'avoir été conditionné en vue d'être radicalisé. Les agents ont aussi soulevé des préoccupations liées à l'isolement, car le mineur a affirmé qu'il n'avait pas beaucoup d'amis.

À la suite d'un examen de l'affaire et du règlement de l'affaire par l'enquêteur principal, le dossier du mineur a été confié aux équipes chargées de la prévention. Plutôt que d'accuser le mineur d'infractions liées au terrorisme, la police a décidé de lui offrir du soutien dans le cadre du



programme « Channel » avec l'aide d'un intervenant qui examinerait ses croyances et, au besoin, lui proposerait des points de vue différents. Le programme « Channel » a accepté le dossier du mineur et un intervenant a commencé à travailler avec lui.

Le mineur avait été exposé à beaucoup de contenu extrémiste et son endoctrinement et sa radicalisation étaient avancés. Afin de contrer l'idéologie extrémiste à laquelle le mineur avait été exposé, il a fallu effectuer bon nombre d'interventions afin de lui proposer d'autres moyens de satisfaire ses aspirations religieuses.

Le mineur a fait des progrès au bout de nombreuses séances qui visaient à lui offrir du soutien émotionnel et spirituel, surtout pour l'aider dans sa période d'exams scolaires. Les séances d'intervention étaient axées sur l'idéologie et la théologie problématique. Certains sujets ont été repris plusieurs fois afin de déterminer si le mineur regrettait ses gestes ou s'il faisait semblant de les regretter parce que c'est ce qui était attendu de lui. Les séances d'intervention ont eu un effet positif.

États-Unis

Le 10 mai 2021, la police en Arizona a arrêté une personne de 14 ans pour des accusations de terrorisme d'État impliquant la fabrication d'un engin explosif artisanal (EEA) et la diffusion en ligne d'instructions pour fabriquer des EEA. Pendant l'exécution du mandat de perquisition fédéral à la résidence de cette personne mineure, les policiers ont trouvé un EEA entièrement construit et un autre partiellement construit, ainsi qu'une boîte contenant des pièces pour fabriquer d'autres engins. La personne mineure a avoué avoir envoyé en ligne à d'autres personnes les instructions qu'elle a utilisées pour fabriquer l'EEA, instructions qu'elle avait tirées de l'article intitulé « How to make a bomb in the kitchen of the Mom » dans le premier numéro de la revue Inspire d'al-Qaïda dans la péninsule arabe (AQPA).

À la suite de son arrestation, la personne mineure a été condamnée à une peine d'au moins 18 mois (sans dépasser son anniversaire de 18 ans) dans un établissement carcéral pour jeunes délinquants de l'Arizona. La personne mineure a été libérée en juillet 2023 et doit respecter toutes les conditions de sa liberté surveillée.

Conclusion

Les études de cas qui précèdent mettent en relief les difficultés liées aux mineurs dans la lutte contre le terrorisme. Les mineurs peuvent représenter une menace terroriste aussi crédible que les adultes et ils peuvent être attirés par le contenu et les idéologies de l'extrémisme violent, surtout en ligne. Les organismes d'application de la loi et de sécurité interviennent dans les cas où une menace plane contre la sécurité publique, mais ce type d'intervention n'est pas la seule solution au problème. Plusieurs études de cas démontrent que le déconditionnement et les programmes de LEV peuvent améliorer les choses.

La protection de nos nations et des jeunes contre l'extrémisme violent est une responsabilité commune. Les organismes d'application de la loi et de sécurité du Groupe des cinq réclament une intervention de toute la société pour détecter la radicalisation des mineurs et identifier les mineurs impliqués dans des activités extrémistes violentes. Les organismes d'application de la loi, de sécurité et du gouvernement, les établissements d'enseignement, les services de santé mentale et d'aide sociale, les communautés et les entreprises de technologie ont tous un rôle à jouer.

Autres ressources

Pour obtenir plus d'information, mieux comprendre la radicalisation et savoir où obtenir du soutien, veuillez consulter les liens ci-dessous.

Australie

Living Safe Together (en anglais seulement) est une initiative du gouvernement australien visant à protéger les communautés et à les aider dans la lutte contre l'extrémisme violent. Le site Web donne des explications sur ce qu'est l'extrémisme violent, les signes à surveiller et les mesures à prendre.

Si vous avez été témoin d'activités terroristes ou soupçonnez de telles activités, appelez la National Security Hotline (accessible en tout temps) au 1 800 123-400 ou écrivez à l'adresse hotline@nationalecurity.gov.au (à l'extérieur de l'Australie, composez le +61 1300 123 401). Tous les signalements sont traités de façon confidentielle et peuvent être faits



anonymement. En cas d'urgence, composez le 000.

Canada

La GRC, en collaboration avec les services de police municipaux partout au Canada, travaille de façon proactive à détourner les personnes de la voie de la violence. La GRC déploie aussi des efforts de déconditionnement en collaboration avec des groupes de LEV qui ne relèvent pas de la police.

Pour en savoir plus ou pour consulter la liste des groupes de la LEV dans votre région, visitez le site : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/bt/cc/pip-fr.aspx>.

Pour signaler une infraction non urgente liée à la sécurité nationale : Réseau info-sécurité nationale (1 800-420-5805 ou en ligne), <https://rcmp.ca/fr/police-federale/securite-nationale/reseau-info-securite-nationale>.

Service de signalement du SCRS (613-993-9620 ou en ligne), <https://www.canada.ca/fr/service-renseignement-securite/organisation/signaler-des-informations-relatives-a-la-securite-nationale.html>.

Nouvelle-Zélande

Un guide de la Nouvelle-Zélande sur les indicateurs de l'extrémisme violent se trouve en ligne (format PDF) : www.nzsis.govt.nz/assets/NZSIS-Documents/Know-the-signs.pdf (en anglais seulement). Pour faire un signalement, vous pouvez communiquer avec le NZSIS en ligne à l'adresse providinginformation@nzsis.govt.nz, transmettre un rapport en ligne à un service de police ou par téléphone, en composant le 105, ou faire un appel anonyme à Crimestoppers au 0800 555 111. Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

Royaume-Uni

ACT Early est la meilleure ressource au Royaume-Uni pour comprendre la radicalisation, prendre connaissance des signes à surveiller et savoir où obtenir de l'aide. Élaboré par la police antiterroriste, ACT Early vise à aider les proches d'enfants et de jeunes personnes à comprendre le risque que représente le conditionnement extrémiste et à leur offrir des conseils confidentiels sur les moyens de protéger ceux qu'ils aiment.

Si vous avez vu ou entendu quelque chose qui pourrait être lié au terrorisme, faites confiance à votre instinct et signalez-le à www.gov.uk/ACT (en anglais seulement). Vous pourriez sauver des vies.

États-Unis

Le livret intitulé U.S. Violent Extremist Mobilization Indicators 2021 Edition (en anglais seulement) répertorie des comportements observables qui pourraient indiquer qu'une personne ou un groupe exerce des activités d'EVCI : https://www.dni.gov/files/NCTC/documents/news_documents/Mobilization_Indicators_Booklet_2021.pdf.

Pour signaler des préoccupations, veuillez visiter <https://www.fbi.gov/contact-us> (en anglais seulement), où vous trouverez de l'information sur les bureaux locaux et internationaux du FBI. Vous pouvez aussi soumettre un signalement en ligne et fournir de l'information sur des affaires majeures en composant le 1-800-CALL-FBI (225-5324).

Pour obtenir plus d'information sur le signalement d'activités suspectes et la protection des communautés, veuillez consulter les ressources suivantes :

- Nationwide Suspicious Activity Reporting (SAR) Initiative (en anglais seulement) – initiative de collaboration entre le Department of Homeland Security, le FBI, et des partenaires en application de la loi : <https://www.dhs.gov/nationwide-sar-initiative-nsi>.
- Le Department of Homeland Security offre aussi des ressources de sécurité à l'intention des entreprises et des communautés : <https://www.cisa.gov/topics/physical-security>.

L'information contenue dans le présent rapport est à jour en date d'octobre 2024.